

La Ville de Mont-Joli, au carrefour des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie, joue le rôle de ville à caractère de centralité sur le territoire de la Municipalité régionale de comté de La Mitis. Elle concentre des établissements d'envergure régionale et sous-régionale qui desservent la population de son secteur immédiat et celle d'autres régions de l'Est du Québec. La Ville est à la recherche d'une personne dynamique pour assumer les fonctions de :

INSPECTEUR(TRICE) MUNICIPAL(E)

Sommaire de la fonction :

Sous la supervision de la Directrice de l'urbanisme, la personne titulaire du poste est responsable de l'application des règlements de construction, de lotissement, de zonage et des autres règlements d'urbanisme ainsi que de l'application du règlement municipal concernant les nuisances et l'hygiène. Elle effectue les rondes d'inspection, renseigne les citoyens sur la réglementation en vigueur et procède à l'émission et au suivi des permis et certificats délivrés et effectue le traitement des plaintes et des requêtes qui lui sont confiées. Elle rédige les avis et les constats d'infraction et représente la Ville à la cour municipale. Elle analyse les projets de développement urbain et formule les recommandations quant à leur acceptation, leur refus ou les modifications à y apporter. Elle effectue toutes autres tâches connexes pouvant relever de cet emploi.

Exigences :

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en Technique d'aménagement et d'urbanisme ou AEC en Inspection municipale en bâtiment et environnement ou un diplôme d'études collégiales (DEC) en Technologie de l'architecture ou toute autre combinaison pertinente de formation et d'expérience;
- Expérience minimale de trois (3) ans idéalement dans le secteur municipal;
- Posséder un permis de conduire valide de classe 5;
- Forte capacité d'analyse, bonne approche client/citoyen et capacité à travailler avec des échéanciers serrés;
- Rigueur, autonomie, sens des responsabilités et de l'organisation, entregent et facilité à communiquer.

Conditions :

L'horaire de travail est de 40 heures/semaine. Les conditions de travail sont celles prévues à la convention collective liant la Ville de Mont-Joli et le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la Ville de Mont-Joli (CSN). L'échelle salariale est de 26,46 \$/heure à 30,70 \$/heure (échelle 2019).

Si vous êtes intéressé à relever ce défi, nous vous invitons à nous faire parvenir votre curriculum vitae **au plus tard le mardi 20 juillet 2021 à 16 h 30** à l'attention de : Marie-Hélène Gauthier, Courriel : ressourcehumaine@ville.mont-joli.qc.ca

La Ville de Mont-Joli remercie tous les candidats de leur intérêt. Toutefois, seules les personnes sélectionnées pour une entrevue seront contactées.